



**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-89-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT LE CONTINGEMENT DE LA CULTURE DU CANNABIS**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution numéro, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller/madame la conseillère nom lors de la séance ordinaire du conseil tenue le date et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants pour l'objet de ce règlement sont situés au paragraphe 4.1 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer le nombre d'industries effectuant la culture du cannabis sur le territoire de la Ville;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le chapitre 15 du règlement Z-3001 intitulé « Dispositions relatives aux contraintes anthropiques » est modifié par le remplacement du paragraphe a) de l'article 15.1.10 par le paragraphe suivant :

« a) l'usage « Industrie du cannabis (2111) » est permis uniquement dans les bâtiments de structure isolée et l'usage doit occuper l'ensemble de la superficie du bâtiment.

Article 3

Le chapitre 15 du règlement Z-3001 intitulé « Dispositions relatives aux contraintes anthropiques » est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 5.1.10, de l'article 5.1.10.1 suivant :

«15.1.10.1 Contingentement de l'usage « Industrie du cannabis (2111) »

Dans l'intérêt de la collectivité, le présent article fixe à 3 le nombre maximal d'établissements où il est permis d'exercer l'usage « Industrie du cannabis (2111) ». De ce fait, un maximum de 3 certificats d'occupation commerciale peut être délivré. ».

Article 4

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-302, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (4);
- Abroger la note (6).

La grille des usages et des normes de la zone I-302 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 5

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-303, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (4);
- Abroger la note (6).

La grille des usages et des normes de la zone I-303 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 6

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-340, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (4);
- Abroger la note (7).

La grille des usages et des normes de la zone I-340 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 7

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-420, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (3);
- Abroger la note (5).

La grille des usages et des normes de la zone I-420 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 8

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-421, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (2);
- Abroger la note (4).

La grille des usages et des normes de la zone I-421 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 9

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-422, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (1);
- Abroger la note (2).

La grille des usages et des normes de la zone I-422 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 10

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-423, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Remplacer la note (6) par la note (6) suivante :
 - « (6) Les articles 15.1.10 et 15.1.10.1 du règlement Z-3001 s'appliquent à l'usage « Industrie du cannabis (2111) ».

La grille des usages et des normes de la zone I-423 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 11

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-424, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (1);
- Abroger la note (3).

La grille des usages et des normes de la zone I-424 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 12

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-425, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Abroger la note (1);
- Ajouter, aux usages spécifiques exclus du groupe d'usages « Industrie légère (I1) », la note (2) suivante :
« (2) 2111 Industrie du cannabis ».

La grille des usages et des normes de la zone I-425 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 13

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-433, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Abroger la note (2);
- Ajouter, aux usages spécifiques exclus du groupe d'usages « Industrie légère (I1) », la note (3) suivante :
« (3) 2111 Industrie du cannabis ».

La grille des usages et des normes de la zone I-433 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

Article 14

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone U-426, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (2);
- Abroger la note (3).

La grille des usages et des normes de la zone U-426 de l'annexe C fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

TABLE DES MATIÈRES ET PAGINATION

Article 15

La table des matières et la pagination du règlement Z-3001 sont modifiées pour tenir compte des modifications du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 16

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 17

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce **date**.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	date
Dépôt du projet de règlement :	date
Adoption du premier projet :	date
Tenue de l'assemblée publique :	date
Adoption du second projet :	date
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES							
1 CLASSES D'USAGES PERMISES							
2 HABITATION	H						
3 Unifamiliale	H1						
4 Bi et trifamiliale	H2						
5 Multifamiliale	H3						
6 Logement à l'étage							
7 COMMERCE	C						
8 Voisinage	C1						
9 Artériel	C2						•
10 Semi-Industriel	C3	•	•				
11 Spécial	C4						
12 INDUSTRIE	I						
13 Légère	I1			•	•		
14 Lourde	I2						•
15 COMMUNAUTAIRE	P						
16 Institution	P1						
17 Conservation	P2						
18 Parc et espace vert	P3						
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U						
20 Utilité publique	U1						
21 AGRICULTURE	A						
22 Agriculture	A1						
23 Usages spécifiquement permis							(3) (7)
24 Usages spécifiquement exclus		(1)(2)	(1)(2)	(2)(4)	(2)(4)		
25 NORMES PRESCRITES							
26 STRUCTURES							
27 Isolée		•		•		•	•
28 Jumelée			•		•		
29 Contiguë							
30 MARGES (MÈTRES)							
31 Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
32 Avant	Max.						
33 Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1	6,1
34 Lat. tot.*art. 2.4.4.2 c)) Z-3001	Min.	12,2	*6,1	12,2	*6,1	12,2	12,2
35 Arrière	Max.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
36 BÂTIMENTS							
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	2	2	2	2	2	2
39 Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100	100	100	100
41 Largeur (m)	Min.	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
42 RAPPORTS							
43 Logement/bâtiment	Max.						
44 Espace plancher/terrain (c.e.s.)	Max.	1	1	1	1	1	1
45 Espace bâti/terrain (c.e.s.)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)							
47 Superficie	Min.	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	45	45	45	45	45	45
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES							
51 PIIA							
52 PAE							
53 PLAINE INONDABLE							
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001							
55 LOGEMENT À L'HECTARE							
56 AUTRES			(5)(7)	(5)(7)			(8)
AMENDEMENTS							
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation		
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger					
Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger					
Z-3057	2011.02.28	J. Boulanger					
Z-3001-6-1-16	2016.07.04	J. Boulanger					
Z-3001-13-17	2017.07.03	J. Boulanger					
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger					
Z-3001-69-19	2020.02.28	J. Boulanger					

Châteauguay

**ZONE I-302**

Feuillet 203

Notes

(1)

5211 Cour à bois, **5252** Vente au détail d'équipements de ferme, **5594** Vente au détail de motocyclettes, de moto-neiges et de leurs accessoires, **5595** Vente au détail et location de véhicules récréatifs et de roulettes, **5961** Vente au détail de foin, de grain et de mouture, **5969** Vente au détail d'autres articles de ferme, **5992** Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales, **6495** Service de réparation de bobines et de moteurs électriques, **73** Amusements, **741** Activité sportive, **7442** Service de location de bateaux et rampes d'accès, **751** Centre touristique, **822** Service d'élevage d'animaux, **8292** Service d'agronomie, **8299** Autres activités reliées à l'agriculture, **832** Service forestier.

(2)

461 Garage de stationnement pour automobiles, **518** Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie, **637** Entreposage et service d'entreposage (sauf **6377**).

(3)

535 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin, **536** Vente au détail de piscines et leurs accessoires, **5520** Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires, **6391** Service de recherche, de développement et d'essais, **6393** Service de protection et de détectives, **634** Service pour les bâtiments et les édifices (entretien), **641** Service de réparation d'automobiles (garage), **6412** Service de lavage d'automobiles (manuel seulement), **643** Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques, **6493** Service de réparation de montres d'horloges et bijouterie, **6496** Service de réparation et d'entretien de matériel informatique, **6497** Service d'affûtage d'articles de maison, **661.1** Service de construction et d'estimation de bâtiments en général (bureau seulement), **663** Service de la construction en général, **6831** École de métiers, **69** Services divers (sauf **699**), **8291** Service d'horticulture, **855** Service professionnel minier.

(4)

2111 Industrie du cannabis, **271** Industrie du bois de sciage et du bardeau, **274** Industrie de boîtes et de palettes en bois, **3041** Industrie du joumeaux, **383** Industrie du plastique et de résines synthétiques, **385** Industrie de peinture et de vernis, **387** Industrie de produits de toilette, **388** Industrie de produits chimiques d'usage industriel, **389** Autres industrie de produits chimiques, **422** Transport de matériel par camion (infrastructure), **5191** Vente en gros de métaux et de minéraux.

(5)

5511 Vente au détail de véhicules neufs et usagés est auto risée auto risée comme usage additionnel uniquement à l'usage **641** (5 véhicules en vente maximum, sans affichage).

(6)

Abrogé

(7)

487 Récupération et triage de produits divers (sauf **4875**)

(8)

L' article 15.14.1 du règlement de zonage Z-3001s' applique.

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2 HABITATION	H					
3 Unifamiliale	H1					
4 Bi et trifamiliale	H2					
5 Multifamiliale	H3					
6 Logement à l'étage						
7 COMMERCE	C					
8 Voisinage	C1					
9 Artériel	C2					•
10 Semi-industriel	C3	•	•			
11 Spécial	C4					
12 INDUSTRIE	I					
13 Légère	I1			•	•	
14 Lourde	I2					
15 COMMUNAUTAIRE	P					
16 Institution	P1					
17 Conservation	P2					
18 Parc et espace vert	P3					
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20 Utilité publique	U1					
21 AGRICULTURE	A					
22 Agriculture	A1					
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS						(3)
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)(2)	(1)(2)	(2)(4)	(2)(4)	
25 NORMES PRESCRITES						
26 STRUCTURES						
27 Isolée		•		•		•
28 Jumelée			•		•	
29 Contiguë						
30 MARGES (MÈTRES)						
31 Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
32 Avant	Max.	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
33 Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1
34 Latérales totales	Min.	12,2	6,1	12,2	6,1	12,2
35 Arrière	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
36 BÂTIMENTS						
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	2	2	2	2	2
39 Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100	100	100
41 Largeur (m)	Min.	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
42 RAPPORTS						
43 Logement/bâtiment	Max.					
44 Espace plancher/terrain	Max.	1	1	1	1	1
45 Espace bâti/terrain	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47 Superficie	Min.	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	45	45	35	30	35
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51 PIA						
52 PAE						
53 PLAINE INONDABLE						
54 ZONE PRIORITAIRE D'AMÉNAGEMENT						
55 AUTRES				(5)	(5)	
AMENDEMENTS						
No. Règlement	Date	Approbation				
Z-3001-13-17	2017.07.03	J. Boulanger				
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger				

Châteauguay



ZONE I-303

Feuillet 204

Notes**(1)**

5211 Cour à bois, **5252** Vente au détail d'équipements de ferme, **5594** Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires, **5595** Vente au détail et location de véhicules récréatifs et de roulettes, **5961** Vente au détail de foin, de grain et de mouture, **5969** Vente au détail d'autres articles de ferme, **5992** Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales, **6394** Service de location d'équipements, **73** Amusement, **741** Activités sportive, **7442** Service de location de bateaux et rampes d'accès, **751** Centre touristique, **822** Service d'élevage d'animaux, **8292** Service d'agronomie, **8299** Autres activités reliées à l'agriculture, **832** Service forestier.

(2)

461 Garage de stationnement pour automobiles, **511** Vente en gros d'automobiles (sauf **5112** et **5113**), **518** Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie, **637** Entreposage et service d'entreposage (sauf **6377**)

(3)

535 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin, **536** Vente au détail de piscines et leurs accessoires, **5520** Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires, **6010** Bureau, **633** Service de copie, de publicité par la poste, de sténographie et de réponses téléphoniques, **634** Service pour les bâtiments et les édifices (entretien **636** Service de placement, **6391** Service de recherche, de développement et d'essais, **6392** Service de consultation en administration et en affaires, **6393** Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées), **641** Service de réparation d'automobiles (garage), **6412** Service de lavage d'automobiles (manuel seulement), **643** Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques, **6493** Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie, **6496** Service de réparation et d'entretien de matériel informatique, **6497** Service **655** Service informatique, **6569** Autres services de soins paramédicaux, **659** Autres services professionnels (sauf **6594** et **6595**), **661.1** Service de construction et d'estimation de bâtiment en général (bureau seulement), **663.1** Service de la construction en général (bureau seulement), **69** Services divers (sauf **699**), **8291** Service d'horticulture, **855** Service professionnel minier.

(4)

211 Industrie du cannabis, **271** Industrie du bois de sciage et du bardeau, **274** Industrie de boîtes et de palettes en bois, **383** Industrie du plastique et de résines synthétiques, **385** Industrie de peinture et de vernis, **387** Industrie de produits de toilette, **388** Industrie de produits chimiques d'usage industriel, **389** Autres industries de produits chimiques, **422** Transport de matériel par camion.

(5)

487 Récupération et triage de produits divers (toute activité doit se faire à l'intérieur, toute activité extérieure de production ou de fabrication est interdite.

(6)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES							
1 CLASSES D'USAGES PERMISES							
2 HABITATION	H						
3 Unifamiliale	H1						
4 Bi et trifamiliale	H2						
5 Multifamiliale	H3						
6 Logement à l'étage							
7 COMMERCE	C						
8 Voisinage	C1						
9 Artériel	C2	•	•				
10 Semi-industriel	C3			•	•		
11 Spécial	C4						
12 INDUSTRIE	I						
13 Légère	I1					•	•
14 Lourde	I2						
15 COMMUNAUTAIRE	P						
16 Institution	P1						
17 Conservation	P2						
18 Parc et espace vert	P3						
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U						
20 Utilité publique	U1						
21 AGRICULTURE	A						
22 Agriculture	A1						
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS		(1)	(1)				
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS				(2)	(2)	(3)	(3)
25 NORMES PRESCRITES							
26 STRUCTURES							
27 Isolée		•		•		•	
28 Jumelée			•		•		•
29 Contiguë							
30 MARGES (MÈTRES)							
31 Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
32 Avant	Max.	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
33 Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1	0
34 Latérales totales	Min.	12,2	6,1	12,2	6,1	12,2	6,1
35 Arrière	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
36 BÂTIMENTS							
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	3	3	3	3	3	3
39 Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	200	100	200	100	200	100
41 Largeur (m)	Min.	9,1	7,6	9,1	7,6	9,1	7,6
42 RAPPORTS							
43 Logement/bâtiment	Max.						
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	2	2	0.80	0.80	1	1
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)							
47 Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	35	30	35	30	35	30
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES							
51 P IIA							
52 P A E							
53 PLAINE INONDABLE							
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001							
55 AUTRES		(4)	(4)	(4)	(4)		
AMENDEMENTS							
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation		
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger					
Z-3040	2009.03.02	J. Boulanger					
Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger					
Z-3001-6-1-16	2016.06.29	J. Boulanger					
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger					

Châteauguay


ZONE I-420
 Feuille 321
Notes

(1)

659 Autres services professionnels, 6835 École de danse.

(2)

642 Service de réparation de véhicules lourds et autres véhicules à moteur, 6498 Service de soudure, 6499 Autres services de réparation, 661.2 Service de construction et d'estimation de bâtiments en général (avec matériaux, machinerie, équipements, véhicules lourds, activités extérieures), 663.2 Service de la construction en général (avec matériaux, machinerie, équipements, véhicules lourds, activités extérieures).

(3)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes de bois

(4)

La superficie brute de plancher maximale doit être de moins de 3 500 mètres carrés lorsqu'occupée en tout ou en partie par un ou plusieurs usages commerciaux et de moins de 1 000 mètres carrés lorsqu'occupée uniquement par un usage bureau.

(5)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2 HABITATION	H					
3 Unifamiliale	H1					
4 Bi et trifamiliale	H2					
5 Multifamiliale	H3					
6 Logement à l'étage						
7 COMMERCE	C					
8 Voisinage	C1					
9 Artériel	C2					•
10 Semi-industriel	C3					
11 Spécial	C4					
12 INDUSTRIE	I					
13 Légère	I1	•	•			
14 Lourde	I2			•	•	
15 COMMUNAUTAIRE	P					
16 Institution	P1					
17 Conservation	P2					
18 Parc et espace vert	P3					
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20 Utilité publique	U1					
21 AGRICULTURE	A					
22 Agriculture	A1					
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS						(3)
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(2)	(2)	(1)	(1)	
25 NORMES PRESCRITES						
26 STRUCTURES						
27 Isolée		•		•		•
28 Jumelée			•		•	
29 Contiguë						
30 MARGES (MÈTRES)						
31 Avant	Min.	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6
32 Avant	Max.					
33 Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1
34 Latérales totales	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
35 Arrière	Min.	9	9	9	9	9
36 BÂTIMENTS						
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	3	3	3	3	3
39 Hauteur (m)	Max.	15	15	15	15	15
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	270	230	270	230	270
41 Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
42 RAPPORTS						
43 Logement/bâtiment	Max.					
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	1	1	1
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47 Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	35	35	35	35	35
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51 P IIA						
52 P AE						
53 PLAINE INONDABLE						
54 ZPA - ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001						
55 AUTRES						
AMENDEMENTS						
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation	
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger	Z-3047	2009.10.05	J. Boulanger	
Z-3025	2007.10.04	J. Boulanger	Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger	
Z-3031	2008.07.03	J. Boulanger	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger	
Z-3039	2009.03.02	J. Boulanger				

Châteauguay


ZONE I-421
Feuillet 322
Notes

(1)

4874 Récupération et triage de métaux, **4875** Récupération et triage de matières polluantes, toxiques ou dangereuse, **4876** Station de compostage, **4877** Poste de transbordement de déchets solides, **4878** Centre de tri de matériaux secs, **4879** Autres activités de récupération et de triage.

(2)

2111 Industrie du cannabis, **274** Industrie de boîtes et de palettes de bois.

(3)

6831 École de métiers

(4)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						Châteauguay		ZONE I-422	
1 CLASSES D'USAGES PERMISES								Feuille 323	
2	HABITATION	H						Notes	
3	Unifamiliale	H1						(1)	
4	Bi et trifamiliale	H2						2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois.	
5	Multifamiliale	H3						(2)	
6	Logement à l'étage							Abrogé	
7	COMMERCE	C							
8	Voisinage	C1							
9	Artériel	C2							
10	Semi-industriel	C3							
11	Spécial	C4							
12	INDUSTRIE	I							
13	Légère	I1	•	•					
14	Lourde	I2							
15	COMMUNAUTAIRE	P							
16	Institution	P1							
17	Conservation	P2							
18	Parc et espace vert	P3							
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U							
20	Utilité publique	U1							
21	AGRICULTURE	A							
22	Agriculture	A1							
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS								
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)	(1)					
25 NORMES PRESCRITES									
26 STRUCTURES									
27	Isolée		•						
28	Jumelée			•					
29	Contiguë								
30 MARGES (MÈTRES)									
31	Avant	Min.	6	6					
32	Avant	Max.							
33	Latérale	Min.	3	0					
34	Latérales totales	Min.	18,5	16,5					
35	Arrière	Min.	9	9					
36 BÂTIMENTS									
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1					
38	Hauteur (étage)	Max.	3	3					
39	Hauteur (m)	Max.	15	15					
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	270	230					
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2					
42 RAPPORTS									
43	Logement/bâtiment	Max.							
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1					
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0,20	0,20					
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)									
47	Superficie	Min.	1 800	1 800					
48	Profondeur	Min.	60	60					
49	Largeur de façade	Min.	30	30					
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES									
51	P IIA								
52	P A E								
53	PLAINE INONDABLE								
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001								
55	AUTRES								
AMENDEMENTS									
No. Règlement		Date	Approbation	No. Règlement		Date	Approbation		
Z-3023		2007.07.03	J. Boulanger						
Z-3091		2014.11.03	J. Boulanger						
Z-3001-32-17		2018.06.04	J. Boulanger						

1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2	HABITATION	H				
3	Unifamiliale	H1				
4	Bi et trifamiliale	H2				
5	Multifamiliale	H3				
6	Logement à l'étage					
7	COMMERCE	C				
8	Voisinage	C1				
9	Artériel	C2	•			
10	Semi-industriel	C3				
11	Spécial	C4				
12	INDUSTRIE	I				
13	Légère	I1	•	•		
14	Lourde	I2			•	•
15	COMMUNAUTAIRE	P				
16	Institution	P1				
17	Conservation	P2				
18	Parc et espace vert	P3				
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U				
20	Utilité publique	U1				
21	AGRICULTURE	A				
22	Agriculture	A1				
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS		(1)(3)			
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS			(4)	(4)	(2) (2)
25	NORMES PRESCRITES					
26	STRUCTURES					
27	Isolée		•	•	•	
28	Jumelée			•		•
29	Contiguë					
30	MARGES (MÈTRES)					
31	Avant	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
32	Avant	Max.				
33	Latérale	Min.	6,1	6,1	0	6,1
34	Latérales totales	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
35	Arrière	Min.	6,1	6,1	6,1	6,1
36	BÂTIMENTS					
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1
38	Hauteur (étage)	Max.	2	3	3	3
39	Hauteur (m)	Max.	9	15	15	15
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	200	200	200	270
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
42	RAPPORTS					
43	Logement/bâtiment	Max.				
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	2	1	1	1
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0,20	0,20	0,20	0,20
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)					
47	Superficie	Min.	90	1 800	1 800	1 800
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60
49	Largeur de façade	Min.	45	35	30	35
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES					
51	P IIA					
52	P AE					
53	PLAINE INONDABLE					
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001					
55	AUTRES			(6)	(6)	
AMENDEMENTS						
	No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation
	Z-3004	2006.01.30	R. Bulota	Z-3082	2014.03.31	J. Boulanger
	Z-3005	2006.01.30	R. Bulota	Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger
	Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger	Z-3001-6-1-16	2016.06.29	J. Boulanger
	Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger
	Z-3063	2011.09.06	J. Boulanger			



ZONE I-423
Feuille 324

Notes

(1)

5825 Brasserie, 5821 Additionnel à brasserie, restaurant.

(2)

4874 Récupération et triage de métaux, 4875 Récupération et triage de matières polluantes, toxiques ou dangereuses, 4876 Station de compostage, 4877 Poste de transbordement des déchets solides, 4878 Centre de tri de matériaux secs, 4879 Autres activités de récupération et de triage.

(3)

7419 Centre d'entraînement

(4)

274 Industrie de boîtes et de palettes de bois

(5)

La superficie de plancher brute totale maximale d'un bâtiment occupé exclusivement par les usages du groupe « Commerce » est fixée à 3 500 mètres carrés.

(6)

Les articles 15.1.10 et 15.1.10.1 du règlement Z-3001 s'appliquent à l'usage « Industrie du cannabis (2111) ».

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES					Châteauguay		ZONE I-424 Feuillet 325	
1 CLASSES D'USAGES PERMISES								
2 HABITATION	H							
3 Unifamiliale	H1							
4 Bi et trifamiliale	H2							
5 Multifamiliale	H3							
6 Logement à l'étage								
7 COMMERCE	C							
8 Voisinage	C1							
9 Artériel	C2							
10 Semi-industriel	C3							
11 Spécial	C4							
12 INDUSTRIE	I							
13 Légère	I1	•	•					
14 Lourde	I2							
15 COMMUNAUTAIRE	P							
16 Institution	P1		•					
17 Conservation	P2							
18 Parc et espace vert	P3							
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U							
20 Utilité publique	U1							
21 AGRICULTURE	A							
22 Agriculture	A1							
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS				(4)				
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)	(1)					
25 NORMES PRESCRITES								
26 STRUCTURES								
27 Isolée		•	•					
28 Jumelée			•					
29 Contiguë								
30 MARGES (MÈTRES)								
31 Avant	Min.	10,6	10,6	8				
32 Avant	Max.							
33 Latérale	Min.	7,6	0	6				
34 Latérales totales	Min.	15,2	15,2	12				
35 Arrière	Min.	10,6	10,6	8				
36 BÂTIMENTS								
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1				
38 Hauteur (étage)	Max.	2	2	3				
39 Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	20	Z			
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100				
41 Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2				
42 RAPPORTS								
43 Logement/bâtiment	Max.							
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	2				
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20					
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)								
47 Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800				
48 Profondeur	Min.	60	60	30				
49 Largeur de façade	Min.	45	35	30				
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES								
51 P IIA								
52 P AE								
53 PLAINE INONDABLE								
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 rég. Z-3001								
55 AUTRES		(2)	(2)					
AMENDEMENTS								
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation			
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger						
Z-3001-75-20	2021.03.02	J. Boulanger						

Notes

(1)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois

(2)

Dans le corridor de 100 mètres de part et d'autre des limites de l'emprise de l'autoroute 30, les dispositions suivantes s'appliquent : L'aménagement d'espaces de chargement ainsi que d'aires d'entreposage extérieur dans une cour adjacente à l'emprise de l'autoroute est interdit. Tout espace de chargement et toute aire d'entreposage extérieure situés dans la cour latérale visible depuis l'autoroute doivent être dissimulés par des aménagements paysagers. Des aménagements paysagers sur une bande de 5 mètres et conformes aux exigences du présent règlement doivent être prévus en frontage de l'autoroute. Tout affichage sur poteau ne peut excéder une hauteur de 10 mètres, lorsque situé dans la cour adjacente à l'autoroute. Un contrôle architectural des façades doit être approuvé par le Conseil municipal.

(3)

Abrogé

(4)

Centre de formation professionnelle (6824)

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						Châteauguay	
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						 ZONE I-425 Feuillet 326	
2	HABITATION	H					
3	Unifamiliale	H1					
4	Bi et trifamiliale	H2					
5	Multifamiliale	H3					
6	Logement à l'étage						
7	COMMERCE	C					
8	Voisinage	C1					
9	Artériel	C2					
10	Semi-industriel	C3					
11	Spécial	C4					
12	INDUSTRIE	I					
13	Légère	I1	•	•			
14	Lourde	I2			•	•	
15	COMMUNAUTAIRE	P					
16	Institution	P1					
17	Conservation	P2					
18	Parc et espace vert	P3					
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20	Utilité publique	U1					
21	AGRICULTURE	A					
22	Agriculture	A1					
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS						
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(2)	(2)			
25	NORMES PRESCRITES						
26	STRUCTURES						
27	Isolée		•		•		
28	Jumelée			•		•	
29	Contiguë						
30	MARGES (MÈTRES)						
31	Avant	Min.	10,6	10,6	12	12	
32	Avant	Max.					
33	Latérale	Min.	7,6	0	6,1	0	
34	Latérales totales	Min.	15,2	15,2	12,2	12,2	
35	Arrière	Min.	10,6	10,6	6,1	6,1	
36	BÂTIMENTS						
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	
38	Hauteur (étage)	Max.	2	2	3	3	
39	Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	15	15	
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	270	270	
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2	
42	RAPPORTS						
43	Logement/bâtiment	Max.					
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	1	1	
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.40	0.40	0.40	0.40	
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47	Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800	
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60	
49	Largeur de façade	Min.	45	45	35	30	
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51	P IIA						
52	P AE						
53	PLAINE INONDABLE						
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 rég. Z-3001						
55	AUTRES						
AMENDEMENTS							
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation		
Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger					
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger					

Notes
(1)
Abrogé
(2)
2111 Industrie du cannabis

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2 HABITATION	H					
3 Unifamiliale	H1					
4 Bi et trifamiliale	H2					
5 Multifamiliale	H3					
6 Logement à l'étage						
7 COMMERCE	C					
8 Voisinage	C1					
9 Artériel	C2					
10 Semi-industriel	C3					
11 Spécial	C4					
12 INDUSTRIE	I					
13 Légère	I1	•	•			
14 Lourde	I2					
15 COMMUNAUTAIRE	P					
16 Institution	P1					
17 Conservation	P2					
18 Parc et espace vert	P3					
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20 Utilité publique	U1		•			
21 AGRICULTURE	A					
22 Agriculture	A1					
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS				(1)		
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(2)	(2)			
25 NORMES PRESCRITES						
26 STRUCTURES						
27 Isolée		•				
28 Jumelée			•			
29 Contiguë						
30 MARGES (MÈTRES)						
31 Avant	M in.	10,6	10,6			
32 Avant	M ax.					
33 Latérale	M in.	7,6	0			
34 Latérales totales	M in.	15,2	15,2			
35 Arrière	M in.	10,6	10,6			
36 BÂTIMENTS						
37 Hauteur (étage)	M in.	1	1			
38 Hauteur (étage)	M ax.	2	2			
39 Hauteur (m)	M ax.	12,2	12,2			
40 Superficie d'implantation (m ²)	M in.	100	100			
41 Largeur (m)	M in.	12,2	12,2			
42 RAPPORTS						
43 Logement/bâtiment	M ax.					
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	M ax.	1	1			
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	M in.	0,20	0,20			
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47 Superficie	M in.	2 700	2 700			
48 Profondeur	M in.	60	60			
49 Largeur de façade	M in.	45	45			
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51 P IIA						
52 P AE						
53 P LAINE INONDABLE						
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001						
55 AUTRES						
AMENDEMENTS						
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation	
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger				
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger				

Châteauguay


ZONE U-426
 Feuillet 327
Notes

(1)

4712 Tour de relais (micro-ondes).

(2)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois

(3)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						Châteauguay		ZONE I-433			
1 CLASSES D'USAGES PERMISES								Feuillet 334			
2	HABITATION	H						Notes (1) 4871 Récupération et triage du papier, 4872 Récupération et triage du verre, 4873 Récupération et triage du plastique, 4874 Récupération et triage du métaux, 4877 Poste de transbordement des déchets solides, 4878 Centre de tri et de matériaux secs, (2) Abrogé (3) 2111 Industrie du cannabis			
3	Unifamiliale	H1									
4	Bi et trifamiliale	H2									
5	Multifamiliale	H3									
6	Logement à l'étage										
7	COMMERCE	C									
8	Voisinage	C1									
9	Artériel	C2									
10	Semi-industriel	C3									
11	Spécial	C4									
12	INDUSTRIE	I									
13	Légère	I1	•	•							
14	Lourde	I2			•	•					
15	COMMUNAUTAIRE	P									
16	Institution	P1									
17	Conservation	P2									
18	Parc et espace vert	P3									
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U									
20	Utilité publique	U1			•						
21	AGRICULTURE	A									
22	Agriculture	A1									
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS				(1)	(1)					
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(3)	(3)							
25 NORMES PRESCRITES											
26 STRUCTURES											
27	Isolée		•		•						
28	Jumelée			•		•					
29	Contiguë										
30 MARGES (MÈTRES)											
31	Avant	Min.	10,6	10,6	10,6	10,6					
32	Avant	Max.									
33	Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0					
34	Latérales totales	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2					
35	Arrière	Min.	9	9	9	9					
36 BÂTIMENTS											
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1					
38	Hauteur (étage)	Max.	3	3	3	3					
39	Hauteur (m)	Max.	15	15	15	15					
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	270	230	270	230					
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2					
42 RAPPORTS											
43	Logement/bâtiment	Max.									
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	1	1					
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0,40	0,40	0,40	0,40					
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)											
47	Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800					
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60					
49	Largeur de façade	Min.	30	30	30	30					
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES											
51	P IIA										
52	P AE										
53	P LAINE INONDABLE										
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001										
55	AUTRES										
AMENDEMENTS											
No. Règlement		Date	Approbation	No. Règlement		Date	Approbation				
Z-3025		2007.10.04	R. Bulota								
Z-3047		2009.10.05	J. Boulanger								
Z-3091		2014.11.03	J. Boulanger								
Z-3001-32-17		2018.06.04	J. Boulanger								